

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP LEPTIS OBLIGATIRE

Adresse : Immeuble BTL Boulevard de la Terre
Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 31 janvier 2024, d'agréer la constitution du fonds commun de placement dénommé «**FCP LEPTIS OBLIGATIRE**», promu par la société de gestion LEPTIS ASSET MANAGEMENT et l'ATB, ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: Obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacun
Référence de l'agrément	: Agrément n°02-2024 du 31 janvier 2024
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: LEPTIS ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	: ATB
Gestionnaire administratif et comptable	: MAXULA BOURSE
Distributeur	: LEPTIS ASSET MANAGEMENT et la BANQUE TUNISO-LIBYENNE (BTL)